

Les élus CFDT ont remis à l'Amiral PRAZUCK une copie de la DL intersyndicale faite lors de la CRR du 8 décembre et l'appel à la mobilisation des personnels de la Base de Défense BREST-LORIENT du 11 décembre en protestation contre la suppression de 420 postes.

CTR MARINE... IN FINE !

En introduction la **CFDT** a fait lecture de sa déclaration liminaire pour interpeller l'Amiral sur différents sujets comme la suppression inacceptable des postes de photographe et vidéaste travaillant dans les FOSIT.

En présentation de la DM 2015 (décision ministérielle), l'administration annonce la suppression de 46 postes pour 2015 sur l'ensemble de la MARINE (-3 catégorie A, - 16 catégorie B, -27 catégorie C).

L'objectif cible de la Marine est de 2769 à l'horizon 2019 soit un total de 253 postes de moins que la précédente réforme.

La **CFDT** demande la mise en place d'une véritable GPEC pour pallier au déficit récurrent entre les recrutements et les départs. La **CFDT** demande que le recrutement ne doit pas être exclusivement réservé au 4139... Pour la **CFDT**, il est indispensable de procéder à la titularisation des CDD et à l'embauche de fonctionnaires et ouvriers de l'état !

La **CFDT** est intervenu fermement sur les suppressions de poste annoncées à la FOSIT (service photos et vidéos). La **CFDT** condamne cette manœuvre RH dont l'objectif est de remilitariser les postes tout en « placardisant » les personnels civils. Pour la **CFDT**, les personnels civils ne doivent pas être la variable d'ajustement de protection des militaires. Cette logique a trop souvent tiré les civils vers le bas, les militaires s'octroyant les « meilleurs » postes.

Une nouvelle fois l'attention s'est portée sur des métiers spécifiques. Le DPMM insiste auprès de la DRM-MD pour obtenir un recrutement en 2015 à la BAN Hyères.

Les réorganisations SSF-SLM annoncent de nouvelles répartitions des tâches, sans mobilité géographique pour les personnels. Le SSF tient à se recentrer sur la MCO des bâtiments. Il n'y a pas de suppression des postes au SSF, hormis les deux postes en central.

L'Amiral PRAZUCK précise qu'il y a une étanchéité total entre suppression de postes officiers et personnels civils de catégorie A. « Il n'y a pas de fongibilité entre suppression de postes officiers et catégorie A ».

SLM

Le SLM souhaite renforcer ses capacités de magasinage. Une volonté marquée de maintenir les ateliers, les magasins et les transits étatiques qui font la force d'un SLM efficient. La **CFDT** se félicite de voir un directeur central aussi attaché à l'étatique et aux personnels à statut. Comme la **CFDT**, l'administration regrette le manque de visibilité sur le long terme et que la DM ne donne pas de perspective d'avenir.

Les manœuvres RH au SLM prévoient un transfert des experts plongées, armements, ravitaillement, approvisionnement et comptabilité finances vers le SSF. Pour les ateliers extincteurs, ce n'est plus la Marine qui pilote les choix, c'est Bercy qui pi-



lote une réflexion ministérielle voir interministérielles dans le cadre de l'entretien courant. Seuls les extincteurs embarqués resteront en régie étatique, tout comme les brassières et le matériel de plongée. Il y a une volonté de garder la maîtrise sur les matériels impliquant la responsabilité juridique de la Marine. D'autre part, Le directeur central réaffirme qu'il n'y a pas de rapprochement envisagé avec DCNS pour les magasins.

HSCT

La **CFDT** est intervenue sur la médecine de prévention et la réforme PMRE.

Pour la **CFDT**, il y a de plus en plus de problèmes avec la délégation donnée à la médecine du travail interprofessionnel. Les médecins « civils » ne connaissent pas nos métiers et les spécificités de nos conditions de travaux et de notre réglementation par rapports au « privé ». La **CFDT** a attiré l'attention sur les lacunes d'organisations dans le suivi des dossiers, le suivi des visites médicales et le risque de ne pas assurer le suivi des personnels qui ont été exposés à l'amiante ou aux produits CMR...

Sur la réforme PMRE, l'administration précise qu'une étude est en cours... La **CFDT** interviendra directement en CCP et dans les CHSCT Locaux.

Suite aux dernières élections, les arrêtés de création des nouveaux CHSCT doivent être pris pour la fin du premier trimestre 2015.

MANŒUVRE RH

La **CFDT** est intervenue pour que les personnels des CICOS restent au REO Marine, cela devrait être le cas pour 2015. La **CFDT** restera vigilante sur ce sujet.

La Marine nous informe que le positionnement des TSO à partir de T4 et des ouvriers à partir de HCA, sont enfin classés en niveau II. La **CFDT** est intervenue sur un phénomène de plus en plus fréquent de TSEF3 nommé sur des postes d'encadrement de chefs d'équipe. Pour la **CFDT**, les chefs d'équipe ne « peuvent » pas être encadrés par un TSEF3. Les Chefs d'équipe doivent être classés au niveau II.

AVENIR DES ÉCOLES

Plusieurs projets sont en cours avec la transformation du statut de l'Ecole Navale et la création d'un lycée professionnel (BAC Pro).



Malgré un ordre du jour déjà bien chargé, il est regrettable d'aborder des questions déjà traitées localement lors des CT de BdD et dont les réponses sont connues par les organisations syndicales et les personnels concernés.

La CFDT en qualité de première organisation syndicale au CTR Marine reste à la disposition de tous les personnels pour qu'ils soient entendus, défendus et reconnus, les compétences et le savoir-faire au sein de tous les établissements de la Marine doivent être maintenus et pérennisés.

La CFDT était représentée par :

- Thierry CANGI
- NPhilippe ROUSSELET